

## Compte-rendu de séance extraordinaire de Conseil Municipal du 14 juin 2017

### Commune de La Marolle en Sologne

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-sept, quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil  
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 12/06/2017 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET, Séverine CRESPEAU;  
12/06/2017 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER  
Date d'affichage : 12/06/2017 et Jean-Louis LANSIER

#### ORDRE DU JOUR

1. Délibération Rythmes Scolaires
2. Délibération Subvention Minibus du Mercredi
3. Questions diverses

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

Rythmes scolaires : Mme GRIVEAU retrace ce qui a été dit au Conseil d'école du 9 juin. Ont été évoqués les problèmes de fatigue, de transports, de prise en charge les mercredi après-midi, de personnel encadrant... Les 14 participants au Conseil d'école sont allés dans le même sens. En plus de la délibération prise par chacune des deux municipalités concernées, un courrier de demande de retour aux 4 jours doit être rapidement envoyé à l'Inspection Académique. En effet, il faudra très rapidement informer les parents d'élèves pour qu'ils puissent organiser la prochaine année scolaire. Les horaires choisis par le Conseil d'école sont 9h-midi et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### **31-2017 : Organisation des Rythmes Scolaires**

Lors du Conseil d'école du RPI Montrieux / La Marolle du 9 juin 2017 et au vu du projet de décret à paraître concernant les Rythmes Scolaires, il a été décidé de revenir à 4 jours d'enseignement par semaine dès la rentrée de septembre 2017 dans le cadre l' « élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques »

*« Des dérogations [pourront être accordées] sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures et demie par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement, ni de modifier leur répartition. »* (Extrait du projet de décret)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité, dispositions qui pourront prendre effet dès la parution du décret ministériel pour la rentrée scolaire 2017-2018.

\*\*\*\*\*

#### **32-2017 : subvention pour frais de transport**

Les élèves du RPI Montrieux / La Marolle sont accueillis sur inscription au Centre de Loisirs d'Yvoy-le-Marron les mercredis après-midi. A compter du mois de mars 2017, ils sont transportés de l'école de La Marolle jusqu'au Centre de Loisirs par un minibus loué par l'association Familles Rurales d'Yvoy. Les communes de Montrieux et de La Marolle participent aux frais de transport sous forme d'une subvention à l'association. Le reste à charge des parents d'élèves est fixé à 2 € /élèves /trajet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ces dispositions et décide le versement d'une subvention de 44,80 € à l'association Familles Rurales d'Yvoy-le-Marron pour la fin de l'année scolaire 2016-2017. Cette dépense sera imputée au compte 6574.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du Conseil Municipal sont invités à assister au spectacle que les élèves des deux écoles du RPI vont présenter vendredi 23 juin à l'issue de leur semaine « cirque ».
- La cérémonie du 18 juin se tiendra directement au Monument aux Morts en raison des élections législatives.
- Mme Bluker a communiqué son devis pour la réception de la soirée d'inauguration de l'épicerie. Le Conseil accepte ce devis. Il faudra organiser l'accueil sur la place de l'église car il y aura peut-être trop de monde pour la cour du commerce.
- Etudier avec l'avis du Conseil Départemental la possibilité de marquer deux places de parking proches du magasin.
- 13 juillet : il faut préparer les invitations à distribuer prochainement.

\*\*\*\*\*

SEANCE LEVEE A 21h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		